



Le 23 novembre 2017

Consultation institutionnelle sur le projet de PIGEP

Le 10 novembre dernier, la direction des études a lancé la consultation sur le projet de *Politique institutionnelle de gestion et d'évaluation des programmes* (PIGEP). Cette phase devrait se terminer au mois de février. La direction souhaite faire adopter cette politique au courant du mois de mai et la mettre en œuvre dès la session d'automne 2018.

Au cours de cette phase de consultation, nous sommes appelés à transmettre, par l'intermédiaire des instances (départements, programmes et l'assemblée générale du syndicat), nos commentaires et suggestions sur cette politique. Afin d'alimenter nos réflexions, il y aura un conseil syndical élargi¹ le 29 novembre prochain où le projet de PIGEP sera présenté et discuté.

Selon votre comité exécutif, nous devons demeurer vigilants puisque cette politique, une fois adoptée, pourrait avoir des effets importants sur les différentes instances du collège. À titre d'exemple, la PIGEP associe formellement les départements à la gestion courante des attestations d'études collégiales (AEC) pour lesquels il existe un DEC souche. Or, il n'y a toujours pas d'entente en CRT sur la question de la rémunération des enseignants de la formation régulière effectuant ce travail pour la formation continue². Celui-ci est souvent réalisé gratuitement, mais peut-on accepter d'institutionnaliser le bénévolat ? Le projet de PIGEP pourrait aussi se traduire par une bureaucratisation croissante de notre profession, notamment, en poussant à la multiplication des réunions en comité de programme.

Bien que les membres enseignants du sous-comité de la Commission des études qui ont participé à la rédaction de ce document et des membres de l'exécutif du syndicat ont eu le souci de s'assurer que notre convention collective est bien respectée, il est important d'en prendre connaissance collectivement. En somme, il ne s'agit pas uniquement d'un autre document, mais d'une politique porteuse d'une vision de l'éducation où l'enseignant n'est plus perçu comme étant le porteur principal de la qualité de l'enseignement.

Cette dynamique s'inscrit dans la foulée des mécanismes d'assurance qualité. Dans ce cadre, il est impératif, pour les départements et les autres instances, de prendre position envers cette politique.

Solidairement,

Le comité exécutif du SEECLG

¹ Le conseil syndical élargi est composé des délégué·ées de département et les coordonnateurs·trices de département et de programme.

² Le syndicat doit négocier cette rémunération pour qu'une entente sur la PIGEP soit possible.